

217C2048
FR0012757854-FS0857

4 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 1^{er} septembre 2017, les sociétés Aviva Investors Global Services Limited¹ et Aviva Investors France² agissant de concert ont déclaré avoir franchi en hausse, le 30 août 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société SPIE SA et détenir de concert 8 640 589 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,61% du capital et 5,001% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Aviva Investors Global Services Limited	5 037 958	3,27	5 037 958	2,92
Aviva Investors France SA	3 602 631	2,34	3 602 631	2,09
Total concert	8 640 589	5,61	8 640 589	5,001

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SPIE SA sur le marché.

¹ Contrôlée par Aviva plc et agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion. La société Aviva Investors Global Services Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Contrôlée par Aviva plc et agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion. La société Aviva Investors France a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 154 076 156 actions représentant 172 766 376 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.